

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-352

### PROMULGATION

AVIS est donné que le 5 juillet 2018, un certificat de conformité a été délivré par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard du Règlement numéro 1886-352 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Industrielle 108-12* », adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, le 4 juin 2018.

En conséquence, le règlement numéro 1886-352 de l'arrondissement de Saint-Léonard est réputé conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi qu'aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et il est entré en vigueur le 5 juillet 2018.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 17 juillet 2018.

**La Secrétaire d'arrondissement**  
**Guylaine Champoux, avocate**

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard](http://www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard)